



# Dépenses admissibles – Guide de référence

La Croix-Rouge canadienne offre du soutien aux petites entreprises et aux organismes sans but lucratif après une catastrophe majeure. Ce programme aide à couvrir des dépenses **qui ne sont pas assurées ou financées par d'autres programmes**.

**Le présent guide explique :**

- quelles dépenses peuvent être admissibles;
- quels renseignements et documents doivent être fournis.

## Qu'est-ce qu'une dépense admissible?

**Pour être admissibles, les dépenses doivent :**

- être directement causées par la catastrophe;
- appuyer les efforts de rétablissement;
- ne pas être couvertes par une assurance ou par d'autres programmes;
- respecter les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge canadienne.

## Qu'est-ce qui n'est pas couvert?

**Voici des exemples de coûts qui ne sont pas admissibles :**

- Les coûts non liés à la catastrophe
- Les coûts déjà payés par une assurance ou par d'autres programmes
- Les pertes de revenus;
- Les effets personnels
- Les travaux de construction ou la mise à niveau d'équipements
- Les véhicules
- Le travail bénévole ou les contributions en nature
- Les immobilisations de plus de 10 000 \$

# Catégories de dépenses



## Catégorie A : Dommages aux bâtiments et à la propriété

Cette catégorie couvre les dommages non assurés causés à un bâtiment ou à une propriété qui empêchent l'exploitation normale de vos activités. Une preuve de propriété ou des documents de location pourraient être demandés.

### Exemples :

- **Structure** : portes, toit, revêtement, fondation
- **Intérieur** : fenêtres, planchers, gypse, installations électriques
- **Extérieur** : clôtures, accès à l'organisme, bâtiments extérieurs



## Catégorie B : Nettoyage

Cette catégorie couvre les frais de nettoyage non assurés causés par la catastrophe.

### Exemples :

- Démolition
- Retrait et élimination des débris
- Nettoyage des dommages causés par la fumée
- Location d'équipement
- Frais de main-d'œuvre



## Catégorie C : Équipement et marchandises

Cette catégorie couvre les dommages non assurés causés aux stocks et à l'équipement essentiels.

### Exemples :

- Réparation ou remplacement d'équipement
- Stocks alimentaires perdus
- Stock de vêtements ou de marchandises



## Catégorie D : Dépenses agricoles

Cette catégorie couvre les pertes non assurées liées au bétail, aux récoltes et aux fournitures connexes.

### Exemples :

- Bétail perdu
- Remplacement d'aliments pour animaux ou de foin
- Récoltes ou plantes perdues
- Matériel de plantation ou compost



## Catégorie E : Loyer, services publics, déménagement et entreposage

Cette catégorie couvre les frais non assurés liés au loyer, aux services publics et au déménagement ou à l'entreposage lorsque vos locaux ont été endommagés. Une copie du bail ou des ententes de location pourrait être demandée.

### Exemples :

- Loyer du bâtiment ou location d'équipement ou d'un espace d'entreposage
- Électricité, téléphone, internet, services de sécurité
- Location d'un camion de déménagement ou de contenants d'entreposage



## Catégorie F : Franchise d'assurance / insuffisance

Cette catégorie couvre les insuffisances dans le règlement des réclamations d'assurance causées par une franchise ou par d'autres limites de la police.

### Renseignements à fournir :

- Les détails du règlement de la réclamation d'assurance
- Une copie de la police d'assurance indiquant la franchise ou la quote-part applicable

## ••• Catégorie G : Autres dépenses

Cette catégorie couvre d'autres coûts non assurés qui ne sont pas mentionnés dans les catégories précédentes.

## Exemples :

- Inspections
- Insuffisance de financement provenant d'un autre programme
- Autres coûts d'exploitation

## Documents requis

### Renseignements à fournir :

- Une description des dépenses et de leur impact sur vos activités
- Des photos des dommages (si possible)
- Des reçus ou des factures
- Une preuve de paiement, par exemple des relevés de compte ou des chèques annulés

La Croix-Rouge canadienne pourrait demander des documents supplémentaires afin de confirmer l'admissibilité des dépenses.

## Besoin d'aide?

Écrivez à [TNLSoutien@croixrouge.ca](mailto:TNLSoutien@croixrouge.ca) ou appelez le **1-833-966-4225**. **Laissez vos détails ainsi que votre numéro de demande.** Une représentante ou un représentant du programme communiquera avec vous dans un délai de 24 heures (du lundi au vendredi).